

ARRETE 01/2026 du 19/02/2026

Le Maire,

- Vu** les articles L.2212-1, L2213-1 à L.2213-6.1 et L.2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1 et R.411-25 ;
Vu le Code Pénal, notamment ses articles R.610-5 et R.411-25 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
Vu L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que des travaux de renouvellement de branchement d'eau suite à une fuite au 18 rue Principale sont nécessaires

Considérant que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons dans les zones citées ci-dessus.

A la demande de la SUEZ Eau France SAS en date du 18 février 2026.

ARRETE

- Article 1 :** Une signalisation réglementaire aux niveaux des zones de travaux sera installée des feux tricolores par l'entreprise SUEZ Eau France SAS pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles à compter du 19 février 2026 pour toute la durée du travaux.
- Article 2 :** Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux forces de l'ordre, ni aux véhicules sanitaires et de secours.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché aux conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 4 :** Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de THANN, les agents de la Brigade Verte et le Secrétaire de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 :** La commune de Bourbach-le-Bas décline toutes responsabilités en cas d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- M le Sous-Préfet de THANN
 - Gendarmerie de THANN
 - Brigade Verte.
 - SUEZ Eau France SAS

FAIT A BOURBACH-LE-BAS, 19 février 2026

Le Maire:
Christophe BIHLER

